

# Rapport de la commission socioprofessionnelle de la SPP-2019

Isabelle BEGUIER, Présidente

***La commission socioprofessionnelle plénière et les sous-commissions sont ouvertes à tous les membres et aux analystes en formation.***

Les participants de la commission plénière se sont réunis trois fois en 2019, comme de coutume 10 à 20 personnes étaient présentes chaque fois. Chaque réunion comportait : l'état des travaux des différentes sous-commissions, ensuite étaient présentés les points particuliers :

- SPP Activités ouvertes.
- Groupe SPP Justice.
- SPP Pédiatrie.
- SPP Psychiatrie.
- SPP Université.
- Histoire et Transmission projet de film sur la commission socioprofessionnelle.
- Commission socioprofessionnelle et régions.

## 1 - SPP Activités ouvertes

Sous-commission activités ouvertes.

Depuis plusieurs années, la sous-commission « activités ouvertes » se concentre sur le suivi des « Groupes de pratiques Cliniques », groupes centrés sur l'écoute seconde par un binôme de membres de la SPP de psychothérapies au long cours pratiquées par de jeunes psychologues ou psychiatres, qui ne sont pas, ou pas encore, analystes en formation. Chaque candidat est reçu individuellement afin de déterminer leur engagement analytique, y compris leur expérience analytique personnelle (obligatoirement IPA), et leur expérience clinique.

Quatre groupes sont en activités, à la SPP, portés actuellement par M. Vincent et A. Ber-Schiavetta, F. Feder et M. Lestrehan, M. Joubert et V. Laurent, et R. Havas et L. Hoijman, avec au total 21 participants. Sur les participants des précédentes années, au moins 7 ont demandé leur entrée à l'Institut, et 5 ont été admis.

Un cinquième groupe ouvrira en début d'année 2020, porté par P. Israel et A. de Cazanove, au domicile de P. Israel.

## 2 - Groupe SPP Justice

Le groupe SPP justice a continué ses travaux. Il est composé de 6 psychanalystes membres de la SPP, dont une psychologue experte auprès des tribunaux, et de deux

magistrats sensibilisés à la psychanalyse, ce qui apporte la richesse d'un regard croisé entre des magistrats et des psychanalystes.

Les magistrats dans leur ensemble exprimant actuellement leur souffrance au travail, le groupe s'est questionné sur cette souffrance, sur ce qu'elle a de similaire à la souffrance des psychanalystes en institution, ce qu'elle a de spécifique et ce que les psychanalystes peuvent apporter aux magistrats.

Une séance de travail ouverte a été organisée le 28 septembre 2019 autour de Christophe Dejours. Il a repris ses idées sur les dynamiques psychiques à l'œuvre dans le travail, sur ce qu'il appelle la clinique du travail pour appréhender l'aspect psychique de la souffrance au travail des juges. Il a pointé que le tournant gestionnaire, que subissent aussi les magistrats et les psychanalystes dans leurs institutions, concoure grandement à cette souffrance. Cet exposé a été très apprécié. Il a provoqué une discussion riche qui s'est prolongée au-delà du temps imparti. Il a amené et réuni dans les locaux de la SPP divers professionnels dont des psychanalystes, des magistrats, un professeur de droit... Il a été fait un compte rendu plus détaillé de cet exposé.

Suite à la tribune publiée dans le nouvel obs. réclamant l'éviction des psychanalystes et de la psychanalyse des tribunaux, Clarisse Baruch nous a demandé notre réaction. Nous avons écrit un petit texte relatif à la place des psychanalystes dans la justice que nous avons transmis à la présidente et qui reste à disposition. Ce texte se situe en annexe de ce rapport

En 2020 le groupe va se pencher sur la place, le rôle et la relation entre les psychanalystes d'enfant et les juges des enfants. Nous pensons organiser une séance de travail ouverte dans les locaux de la SPP en 2020 autour de ce thème en invitant un juge des enfants à parler et à échanger avec les psychanalystes intéressés.

Annexe

SPP justice

Texte en réaction à la tribune publiée dans le nouvel Obs demandant l'exclusion des psychanalystes des tribunaux et des universités.

Nous nous étonnons qu'un tel texte ait pu être publié

Les propos et idées attribués à des psychanalystes ne reflètent en rien la pensée psychanalytique et aucun psychanalyste ne pourrait s'y reconnaître.

Le texte est construit sur des glissements et des fausses vérités affirmées comme des faits et certitudes qui seraient scientifiques

Lorsqu'un psychanalyste est appelé à intervenir auprès des tribunaux dans une procédure de justice, il ne le fait pas en tant que psychanalyste mais en tant que psychologue ou psychiatre et dans le cas des expertises il est expert assermenté. Dans sa façon de travailler il se réfère à la psychanalyse, rien ne justifiant que cette référence soit interdite.

En dehors de l'importance de l'ouverture nécessaire à toutes les références, la référence psychanalytique a prouvé depuis longtemps sa valeur et son sérieux. Cette référence assure une prise en compte du sujet et des processus inconscients qui l'ont amené aux actes délictueux qui lui sont reprochés.

Dans les tribunaux les expertises avec des références psychanalytiques apportent une connaissance approfondie de la personne qui doit être jugée. Il ne s'agit pas pour eux seulement de faire un diagnostic et une évaluation de risque, ce qu'ils font bien sûr. L'approche psychanalytique est aussi utile pour la compréhension par le juge de l'acte, non pas pour rendre excusable cet acte, mais pour aider le juge à ajuster sa décision et la façon de la présenter. Il arrive aussi que la rencontre du justiciable avec un psychologue ou psychiatre, avec un expert à référence psychanalytique permette un premier pas vers une demande de soins et vers une compréhension du sens de son acte ce qui est un facteur de prévention de la récidive. Pour les juges connaître les notions de transfert et de contre transfert, c'est-à-dire la dynamique croisée des projections entre lui et le justiciable, peut lui permettre d'assurer le respect de l'exigence d'impartialité en étant attentif à ses ressentis et ses émotions face à telle ou telle personne ou à propos de tel ou tel acte.

### 3 - SPP Pédiatrie

1 réunion s'est déroulée au cours de l'année :

Le lundi 6 mai 2019 sur le thème « L'EXAMEN PSYCHOLOGIQUE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT. Approche psychologique et dimension thérapeutique avec la participation d'Olivier HALIMI – Psychanalyste – Membre de l'ASPP.

### 4 - SPP Psychiatrie

La sous-commission « SPP-Psychiatrie » s'est réunie 4 fois au cours de l'année 2019, les samedis 13 avril, 25 mai, 15 juin et 30 novembre à la SPP.

La présence des collègues, membres et analystes en formation est très stable (une dizaine).

L'alternance entre des séances à thème avec un intervenant et des séances « à bâtons rompus » favorise de plus en plus des échanges dynamiques groupaux soutenant pour les uns et les autres permettant de transformer les sentiments de solitude institutionnelle en solidarité ouverte.

La transmission d'une pratique clinique menée par des Psychanalystes est au cœur de nos débats. A ce propos, résistances, oppositions, vagues de fond haineux, créativité et travail d'élaboration clinique en équipe cheminent de concert et constituent notre objet de travail : « Le psychanalyste sans divan » selon P.-C. Racamier.

Le Samedi 13 avril 2019 : sur le thème d'une psychanalyste en hospitalisation à domicile. Echanges à partir de la clinique avec Elise JONCHERES-WEINMANN – Psychanalyste SPP.

Le Samedi 25 mai 2019 : sur le thème : « Relaxation et déficience visuelle : un autre regard sur le corps ». Avec Frédérique DURIEUX – Psychanalyste SPP à Vichy et Anne-Laure REMY – Psychologue au foyer « La Pyramide » à Yseure (Allier), foyer de l'Association « voir ensemble ».

Le Samedi 15 juin 2019 : sur le thème : « Cliniques groupales et institutionnelles mises en commun ».

Le samedi 30 novembre 2019 : La séance a été dans le prolongement de la réunion du samedi 13 avril 2019 avec Elise JONCHERES-WEINMANN sur le thème « d'une psychanalyste en hospitalisation à domicile » échanges à partir de la clinique.

Une collègue engagée Diane DINGLI dans le champ de la prévention poursuit son travail sur le renforcement de la protection des enfants transportés en automobile.

## 5 - SPP Université

SPP Université s'est réuni deux fois en 2019, en mai et en novembre. La sous-commission se remet en route après quelques années d'arrêt. Etant donné la situation actuelle à l'université la tâche est grande et multiple.

Nous nous sommes employés en premier lieu à poser les bases pratiques de notre travail : à qui nous nous adressons, comment les contacter, pour faire quoi, avec quelle méthode et dans quel esprit ?

Nous avons opté pour ouvrir la commission aux AEF et membres de la SPP qui enseignent au niveau universitaire quel que soit leur statut dans le public ou privé, dans des départements de psychologie, en psychiatrie, en médecine, dans les autres départements ou les grandes écoles, dans les écoles d'infirmières et les IUFM. Il nous faut maintenant une liste pour les contacter, ce que la SPP va constituer. Pour le moment nous fonctionnons avec une liste incomplète. Nous avons aussi réfléchi aux moyens de communication que nous pouvons mettre en place comme des vidéo conférence et un forum de discussion sur le site de la SPP sur lequel pourrait être posté les informations sur les publications, les postes, les événements ... faudrait-il encore que les collègues universitaires l'utilisent, arriver à que cela soit un outil qu'ils perçoivent comme utile.

PH Keller est venu à notre réunion de novembre. Il nous a parlé du rapport et du livre qu'il a écrit avec Patrick Landman. Nous nous sommes penchés avec lui sur la méthode qu'ils ont utilisée pour faire travailler ensemble des analystes de sociétés diverses et que toutes les sociétés et associations acceptent de co signer le texte, méthode qui nous semble inspirante.

La tribune publiée dans le nouvel Obs réclamant l'éviction des psychanalystes et de la psychanalyse des universités et la décision de la SPP de ne pas répondre nous a questionnés. Nous pensons nécessaire de continuer à en débattre voire d'écrire malgré tout un petit texte.

Nous prévoyons, Philippe Robert et Martine Sandor-Buthaud, deux réunions en 2020. La première aura lieu le 13 mars.

## 6 - Histoire et Transmission projet de film sur la socioprofessionnelle

A - Notre projet d'interview filmé des présidents de la CSP se poursuit, cependant l'interview de Clarisse BARUCH se réalisera en 2020. Les interviews précédentes sont conservées à la BSF en attente de la création d'un film **sans frais** avec peut-être des cinéastes en formation.

B - Dans le cadre de l'histoire de la commission socioprofessionnelle, sa création et ses réalisations, nous avons entrepris un travail de rassemblement des comptes rendus de la CSP depuis sa création. Ce travail a été enfin relié, il est consultable à la BSF.

## 7 - Commission socioprofessionnelle et régions

Les 2 équipes de la commission socio-professionnelle de Lyon et de Paris se sont rencontrées à Paris à la SPP le samedi 16 novembre 2019 grâce à l'effort et à l'engagement de nos collègues lyonnais, Marie-Claude Camélio, Présidente de la CSP de Lyon et Yves-Olivier Chatard, Secrétaire de la CSP de Lyon. Nous les en remercions très chaleureusement. Faire connaissance tour à tour à travers nos actions et nos initiatives respectives, nous questionner sur nos dynamiques groupales, nos différences et nos points communs furent l'objet de notre travail, l'idée de transmettre le travail de chaque sous-commission aux collègues lyonnais et réciproquement, ainsi que penser à nous inviter les uns et les autres aux différentes rencontres organisées, par exemple, lors de la conférence de Christophe Dejours animée par la SPP Justice, a retenu l'enthousiasme de tous.

Nous avons également formulé l'idée d'organiser une conférence annuelle des 2 commissions socio-professionnelles Lyon-Paris.

Une rencontre entre la commission scientifique, Noëlle Franck et Fabienne Fillion et la commission socio-professionnelle s'est déroulée dans une perspective de liens à créer et d'idées à mettre en œuvre.

Une rencontre entre la CRR et la CSP reste vivement souhaitée de part et d'autre.

## 8 - Conclusion

La CSP, instance d'interface entre la SPP et le Socius créée il y a 30 ans, sa vocation d'ouverture sur la cité, appelle tous les membres et Analystes en formation à venir contribuer, à apporter leurs forces créatrices pour la transmission de la psychanalyse et à transmettre leurs expériences en tant que psychanalyste dans toutes les actions médico-psycho-sociales et associatives.